



Validité de mon permis A1

Par Hipparque

Bonjour

J'ai 68 ans et me suis mis dans la tête de me mettre progressivement à la moto en commençant par la 125 cc

Mais là, problème : je ne suis pas sûr de comprendre la règle

Sur mon permis passé en 1974 (permis voiture) et renouvelé en 2011 suite au passage du permis remorque, la case permis A1 est coché

Ai je droit de conduire une 125 cc sans faire la formation de 7 h

Merci

Par Indigo

Bonsoir Hipparque,

J'ai interrogé mon compagnon qui est un spécialiste en motos ; il les pilote depuis qu'il a 16 ans (aujourd'hui il fait les circuits Magny cours, circuit Paul Ricard, circuit Carole, etc...)

Bref.

Pour le reste, pour savoir si vous avez le droit de conduire une 125 cc, sans faire de formation, il indique :

- que vous pouvez-vous renseigner auprès d'une auto-école.

- qu'il est dangereux pour un débutant, de conduire une 125cc ; il existe des risques qui peuvent être graves de conséquences...

Cordialement.

Par Hipparque

Merci de votre réponse mais cela ne répond pas vraiment à ma question

Je comprends bien qu'il soit nécessaire d'être prudent et je compte bien y aller progressivement

Ma question était simplement d'ordre juridique

Par janus2

Bonjour,

A partir du moment où votre permis fait figurer le A1, c'est que vous êtes titulaire de ce permis.

Le permis A1 était délivré sans condition avec le permis B avant le 1er mars 1980.

Par Hipparque

Merci, c'est en fait ce que je pensais mais je n'étais pas sûr !